



DIVORCE / PRET IMMOBILIER - ASSURANCE

Par **mosoleil**, le **25/09/2012** à **14:33**

Bonjour,

Ma question concerne le prêt immobilier dans le cadre d'un divorce.

Nous sommes mon mari et moi engagés sur un prêt immobilier d'une durée restante de 10 ans. Je suis en arrêt maladie depuis plus de 18 mois reconnue en ALD. A ce titre, l'assurance pour notre prêt me rembourse les mensualités du prêt.

J'envisage de divorcer et sais que je ne pourrai pas contracter un nouveau prêt pour acheter un autre logement après la vente de notre maison. Je vais me heurter à un refus de l'assureur ou à l'application d'un taux prohibitif.

L'hypothèse que je regarde de près est que je rachète la maison, en versant la part revenant à mon mari, et en demandant un rééchelonnement du prêt sur une durée plus longue. Dans ce cas de figure, il faudrait que j'obtienne de mon banquier la désolidarisation de mon mari sur le prêt.

Ce scénario vous semble t'il possible compte tenu de ma situation au regard de l'assurance?

Merci d'avance de bien vouloir m'éclairer.

Cordialement

Par **tyutyu**, le **25/09/2012** à **16:30**

Effectivement, une fois le divorce prononcé, il faudrait demander la désolidarisation du prêt à votre banquier.

Et ensuite, il faudrait faire un rééchelonnement du prêt.

Par **jivea**, le **13/12/2012** à **11:04**

bonjour , j'ai eu le même probleme et je suis aller voir un courtier. il travail pour InandFi et je le recommande car il a beaucoup de soltution ! allez voir sur le site et laisser un message :
